

Fichier : ULC sujet 627.1-2007  
ULC G5.2

Le 9 mai 2007

## **BULLETIN D'ACCRÉDITATION N° 2007-09**

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada  
Autres parties intéressées

SUJET : Première projet, première édition proposée de l'autre document reconnu  
ULC/ORD-C627.1-2007, Unvented Alcohol Fuel Burning Decorative Appliances

Messieurs,

Vous trouverez ci-jointe une copie du premier projet, première édition proposée de l'autre document reconnu ULC/ORD-C627.1-2007, *Unvented Alcohol Fuel Burning Decorative Appliances*. Nous vous invitons à passer en revue ce projet et à nous faire part de vos commentaires.

Cet autre document reconnu (ORD) a été élaboré pour traiter des appareils décoratifs non raccordés qui utilisent de l'alcool carburant. Les appareils décoratifs non raccordés qui utilisent de l'alcool carburant ont un rendement d'au plus 10 000 BTU/heure et fonctionnent à l'alcool en gel ou à l'alcool liquide (éthanol). Ces appareils ne sont raccordés à aucune source externe de carburant et sont utilisés qu'à des fins décoratives seulement.

Voici quelques exigences contenues dans le présent ORD :

- (a) Les analyses de combustion devront démontrer que les concentrations d'oxyde de carbone ne dépassent pas les concentrations sans danger;
- (b) Les essais de fonctionnement devront démontrer que l'appareil fonctionne selon les critères de rendement;
- (c) Les essais de performance des matériaux devront démontrer que les matériaux utilisés ne vieilliront pas prématurément et qu'ils seront efficaces.

Les exigences relatives aux marquages et aux directives sont également décrites dans l'ORD.

Veuillez nous faire part de vos commentaires au plus tard le 9 juin 2007.

**Veuillez inscrire vos commentaires sur la fiche de commentaires ci-jointe et l'envoyer par courriel à : [Graham.r.Dulmage@ca.ul.com](mailto:Graham.r.Dulmage@ca.ul.com)**

LES LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Normand Breton, P.Eng  
Directeur des services électriques et Ingénieur en chef — Canada

